

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 287-24

**RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Attendu Qu'en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le conseil municipal peut par règlement constituer un Comité consultatif d'Urbanisme ;

Attendu Qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 mai 2024;

Attendu Que ce règlement abroge les règlements 133-03;

PAR CONDÉQUENT, il est proposé par le conseiller, Marc Soulière, et résolu que le règlement suivant soit adopté

Il est ordonné et statué par règlement portant le numéro 287-24 ce qui suit :

Article 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récite.

Article 2.

Un comité consultatif d'urbanisme soit constitué dès l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 3.

Ce comité est formé d'un membre du conseil municipal et trois personnes résidentes de la municipalité de Cayamant ainsi que le Directeur de l'urbanisme. Tous ces membres sont nommés par résolution de conseil. Le maire étant toujours d'office sur le comité.

Article 4.

Ce comité consultatif d'urbanisme pourra étudier et formuler les recommandations qu'il jugera utiles au conseil municipal en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, et de construction.

Article 5.

Ce comité consultatif d'urbanisme pourra établir ses règles de régie interne.

Article 6.

La durée du mandat des membres de ce comité est de deux ans et est renouvelable par résolution de conseil municipal.

Article 7.

Ce comité consultatif pourra s'adjoindre des services des fonctionnaires municipaux (directeur général/secrétaire-trésorier et/ou l'inspecteur en bâtiment, hygiène et environnement) pour s'acquitter de leurs fonctions.

Article 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Avis de motion donné :	Le 7 mai 2024
Dépôt du projet de règlement :	Le 7 mai 2024
Adoption du règlement :	Le 11 juin 2024
Date de publication :	Le 17 juin 2024

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale